



2 février 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le deux février deux-mille-vingt-six (2 février 2026) à 18 h 30 à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères Annick Laviolette
 Marieeve Nantel

MM. les conseillers Charles Fleury
 Philippe Paul
 Jason Proulx

Était absente : Mme la conseillère Julie Marchildon

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme France Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 29 janvier 2026.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 17.

2. RÉS. 18.02.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2 FÉVRIER 2026
À 18 H 30**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Employé 13-1186
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 RÉS. 19.02.2026 EMPLOYÉ 13-1186

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de mettre fin à l'emploi au Service de l'administration de l'employé 13-1186 avant la fin de sa période de probation, soit en date du 3 février 2026;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Marieve Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit et elle est, par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no 13-1186.

Que la directrice générale soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 20.02.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 21.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

France Bellefleur, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse